



# Le Petit Tramoyen



Octobre 2017

## Bulletin Municipal d'Informations

### **EDITO**

*Chers toutes et tous,*

*C'est la dernière édition de l'année 2017, pleine de couleurs et de bonne humeur avec le Pique-Nique, son concours de chapeaux et des « cents patates » organisés pour l'occasion.*

*Retrouvez l'article de l'école et sa rentrée scolaire 2017, le petit agenda, et les traditionnelles informations sur la vie communale, intercommunale, associative, culturelles et environnementales,*

*Notez que nous accueillons une infirmière à Tramoyes, nous lui souhaitons la bienvenue !*

*Et n'oubliez pas de surfer sur notre nouveau site internet !*

*Le Petit Tramoyen reviendra début 2018 et courant décembre c'est le traditionnel BULLETIN MUNICIPAL que vous recevrez à votre domicile et que vous trouverez également sur notre site internet ; bulletin qui vous donnera toutes les (bonnes) nouvelles concernant la FIBRE OPTIQUE.*

*Toute l'équipe de la Commission se joint à moi pour vous souhaiter de profiter des couleurs automnales et une excellente lecture !*

**Brigitte FILLION**

*Responsable de la commission Communication*

### **Sommaire**

Commission Ecole .....	page 2
Commission Sécurité.....	page 3
Commission Assainissement .....	page 4
Comité Vivre Ensemble .....	page 4
Informations et actualités.....	page 5
Ce qui s'est passé récemment .....	page 6
L'Agenda .....	page 7
Autour de nous .....	page 7
Actualités et nouveaux Enjeux de notre environnement.....	page 9
Les informations pratiques .....	page 10

# **Commission Affaires scolaires**

## ***Responsable : Ginette FAVROT***

### **Rentrée des classes à l'école Robert Doisneau de Tramoyes le lundi 4 septembre 2017**

L'organisation du temps scolaire à la rentrée 2017 a été validée par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Ain : Semaine de 4 jours : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI, les horaires sont les suivants : matin de 8 h 30 à 12 h après-midi de 14 h à 16 h 30, le MERCREDI devenant un jour EXTRASCOLAIRE.

L'effectif est de 190 enfants répartis sur 7 classes de 27 à 28 élèves.

70 élèves sont rentrés en maternelle avec Mesdames Athanaze et Courdesse aidées de 2 ATSEM Mesdames Sylvie Plataret et Laura Delouche. Madame Gounin, dans sa classe élémentaire a pris en charge des enfants de grande maternelle afin d'équilibrer le nombre d'élèves par classe.

120 élèves fréquentent les 5 classes élémentaires répartis comme suit : Mme Vinet Directrice CM1 - Mme Ancian CE2 – Mme Audoual CM2 – Mme Nguyen CP/CE1 – Mme Gounin GS Maternelle et CE1, aidée par une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) dépendant de l'Education Nationale avec contrat de 20 heures par semaine d'accompagnement scolaire.

Mme N. Gonzalès psychologue de l'Education Nationale est toujours présente à l'école de Tramoyes pour l'antenne RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés) ; elle est intervenue pour l'année scolaire 2016-2017 sur 12 communes, 137 enfants ont bénéficié de son intervention dont 17 pour Tramoyes.

Côté Cantine nous accueillons :

- Mme Nelly Reverchon qui assure le poste de responsable du restaurant scolaire depuis le 1er septembre 2017
- Mme Charlène Clertant qui assure le service à la cantine en alternance avec la pause méridienne et le ménage.

Ce bilan nous amène à parler de la fréquentation du Restaurant Scolaire, 140 enfants prennent leur repas de midi, à savoir

- Le réfectoire réservé aux petits de maternelle, 38 à 41 enfants sont accueillis à 12 heures par 2 personnes et une ATSEM qui conduit, après le repas, les plus petits, 17/18 environ à la sieste au grand dortoir, d'autres enfants iront à l'amphi profiter d'un moment de repos ou de détente.
- Au restaurant scolaire de 12 à 13 heures, 40 primaires sont accueillis au 1er service et 60/62 primaires entrent à 13 h pour déjeuner au 2ème service.

Entre 12 et 14 heures, il y a la pause méridienne qui permet d'alléger les effectifs dans la salle à manger et limite les nuisances sonores. Deux à trois personnes assurent la surveillance, anticipent et gèrent les conflits des enfants dans la cour.

### **Sécurité de l'école : Plan Préventif de Mise en Sécurité (PPMS)**

Lundi 2 octobre 2017, une préparation à l'exercice inopiné dans le cadre d'un attentat – intrusion a été organisée par l'Equipe Enseignante. Y participaient : Mr le Maire et 2 élus, Mme Vinet, le Policier Municipal, Mr le Gendarme Référent, Mme la Responsable du restaurant scolaire, Mme la Responsable de l'ALSH Périscolaire étant excusée.

La conclusion de cette rencontre a porté sur la mise en place d'un exercice prévu avant les vacances de Toussaint.

### **Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Périscolaire ALFA3A**

Aurélié AMROUNI, directrice, accueille les enfants inscrits en périscolaire : le matin de 7h30 à 8h25, le soir de 16h30 à 18h50, après la classe les enfants reçoivent un goûter, participent aux activités ou bénéficient de l'aide aux devoirs assurée par Aurélié.

Concernant le MERCREDI, journée EXTRASCOLAIRE les enfants sont accueillis de 8h00 à 18h30, soit en journée complète ou ½ journée avec ou sans repas.

# Commission Sécurité

## Responsable : René BONNET

### La commune s'équipe d'un système de verbalisation électronique.

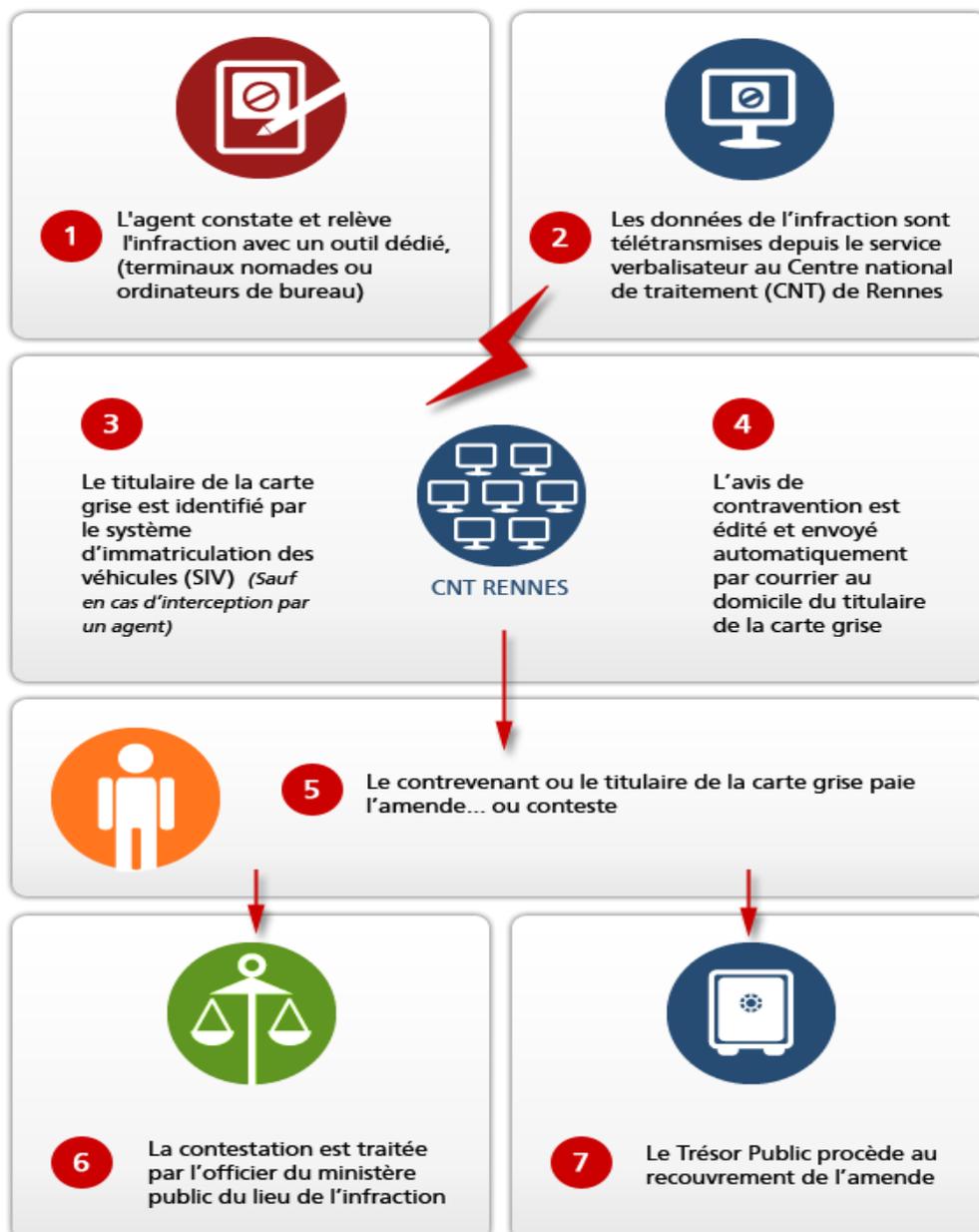
La verbalisation électronique est un dispositif qui permet de relever les infractions liées à la circulation routière (stationnement, vitesse, alcoolémie, surcharges, ...) et celles qui sont liées aux autres infractions telles que la pollution et le bruit, avec des appareils électroniques portables (PDA "Personal Digital Assistant"), des terminaux informatiques embarqués (TIE) ou depuis un ordinateur de bureau. Les messages d'infraction enregistrés par ces équipements sont transmis directement au Centre national de traitement (CNT) de Rennes, lequel adresse un avis de contravention à la personne interceptée ou au titulaire du certificat d'immatriculation d'un véhicule ayant fait l'objet d'une verbalisation, notamment dans le cas du stationnement.

Le procès-verbal électronique, est un procès-verbal réalisé sous forme numérique et traité par le Centre national de traitement de Rennes ; il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant.

Le PVe remplace le PV manuscrit (timbre-amende) pour les infractions relatives à la circulation routière (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit, excès-de vitesse, etc.).

Comment ça marche ?

Source : [www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr)



## Commission Assainissement

*Responsable : Valérie NOIRAY*

Durant l'été, la partie du tout à l'égout situé entre le Colombier/en Sève et la rue de l'église a été curée et soumise à une inspection télévisuelle. Ce travail, réalisé avec l'assistance de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, a permis d'affiner le type de réhabilitation nécessaire dans ce secteur.

Au lieu du remplacement complet de la canalisation proposé par l'étude diagnostique, l'Agence Départementale d'Ingénierie nous propose des chemisages continus ou partiels selon les secteurs et le remplacement de 4 regards. Le coût des travaux ainsi définis, (assistance de l'Agence Départementale et inspection de cet été inclus), est diminué de 100 000 €.

Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département a été faite.

## Comité Vivre Ensemble

*Responsable : Franck CURSIO*

Quelques photos du pique-nique et des ballades :



Encore un franc succès pour notre désormais traditionnel PIQUE NIQUE. Pour l'édition 2017, 400 Participants ont profité d'une météo clémente rehaussée des belles couleurs des multiples chapeaux rivalisant de beauté et d'originalité. Bien difficile, d'ailleurs, de les départager pour le concours organisé à cette occasion. Bravo à nos gagnants et gagnantes ! Bravo également à l'heureux gagnant des « CENT PATATES », concours organisé par Dombes Autos Passion. Pour l'année prochaine, réservez déjà vos agendas, et nous, de notre côté, nous concocterons d'autres activités et concours pour le plaisir de tous, grands et petits.



## **INFORMATIONS ET ACTUALITES**

### **Modification de la trajectoire des bus transportant les élèves de Tramoyes aux collèges et lycées - La Boisse - Miribel - Saint André de Corcy**

Suite à la déviation provisoire de la rue du Mont Rozier, les bus rencontraient des difficultés dans leur manœuvre pour accéder à l'arrêt du Port, ce qui engendraient des retards pour parvenir aux Etablissements Scolaires précités. Mr Debize, Policier Municipal, a convoqué sur place les deux prestataires concernés, les CARS GUDERZO et PHILIBERT afin de mettre en œuvre le nouvel itinéraire qui leur était proposé.

Pour information, Mr Debize a avisé tous les résidents du Chemin du Colombier en remettant un courrier dans leur boîte aux lettres les prévenant du passage des bus scolaires. Plusieurs administrés ont souligné leur satisfaction pour la mise en place de ce plan de sécurité afin de récupérer les élèves de l'arrêt de la rue du Port.

### **Arrivée d'une infirmière sur la commune**

Karine ADENIS, infirmière depuis environ 10 ans sur la Commune de Miribel, et plus précisément aux Echets, a choisi de s'installer sur la commune. Elle avait déjà une forte patientèle à Tramoyes. Elle s'est rapprochée du cabinet de kinésithérapeutes où sa plaque professionnelle est affichée. Cette proximité lui permettra de mieux suivre les patients qui sont parfois également en rééducation chez les kinés du village. Elle intervient uniquement à domicile, et sur rendez-vous.

## Départ de Muriel GUTIERREZ – VACHER

Muriel vient de quitter le restaurant scolaire de l'école R. Doisneau pour une disponibilité de 3 ans. Le 1er août 2014, Muriel prenait la responsabilité de la Cantine. Au fil de ces 3 années écoulées, Muriel a su enrichir et aménager le service des repas auprès des enfants. La lutte contre le gaspillage alimentaire a été un moment fort, elle a sensibilisé les petits comme les grands à cet enjeu.

Tramoyes fut cité pour son exemplarité, moyenne de 20 grammes jetés par enfant, or, les ratios des cantines de même taille des Communes de la CCMP avaient une moyenne de 97 grammes jetés par enfant, excepté la consommation de pain.

Les points positifs de cette opération : - une très bonne écoute du personnel quant aux envies des enfants grâce à la connaissance de Muriel, - ajustement des quantités à la commande – les enfants ne sont pas forcés à manger l'entrée ou le dessert.

Nous tenions à vous remercier pour votre efficacité et convivialité.

AU REVOIR MURIEL  
GINETTE

## Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

### 1. Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

### 2. Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint :

Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

### 3. Monoxyde de carbone et groupes électrogènes :

Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les groupes



électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

## ...CE QUI S'EST PASSE RECEMMENT ...

### Forum des associations de Tramoyes du samedi 9 septembre 2017

Le forum des Associations est une tradition bien ancrée à Tramoyes. La Commune bénéficie d'un tissu associatif dynamique et varié, s'investissant pour apporter toujours plus à l'adhérent.

Côté sportif, on trouve de la boxe française, du football, du tennis, du basket. Sport et Culture comprend pour sa part des sections : gymnastique, danse, peinture, poterie, théâtre. Et donc la petite dernière : l'aïkido que son animatrice, Katharina propose, des cours à la salle des fêtes de Tramoyes, le mardi de 17 à 19 heures. Une démonstration sur tatamis a été présentée au pique-nique le lendemain.

L'Association des Parents d'Elèves F.C.P.E., le Sou des Ecoles, la Paroisse ainsi que l'Office du Tourisme de Miribel participaient également à cette manifestation.

De nombreuses personnes, enfants et adultes sont venues, samedi matin, choisir ou renouveler leur activité pour cette nouvelle saison 2017/2018.

### Nouveau site Internet de la commune ?

Lors de notre dernier bulletin, nous vous annoncions la mise en ligne du site internet communal relooké. C'est chose faite et vous êtes nombreux à l'avoir visité et à nous avoir fait part de vos retours très positifs.... Merci !

Cela nous encourage à poursuivre son enrichissement permanent : de la vie quotidienne de la Commune à son Histoire et évolution, sans oublier la vie associative et culturelle. Continuez à surfer !"

### Flash RAPPEL DES INFO PRATIQUES:

**Service URBANISME** : TOUS TRAVAUX (abris de jardin ou autres abris, clôtures compris) peuvent nécessiter une demande d'autorisation en Mairie.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DU SERVICE mail : [urba@tramoyes.fr](mailto:urba@tramoyes.fr)

**TRAVAUX DOMESTIQUES ET JARDINAGE BRUYANTS POUR PARTICULIERS** : sont autorisés suivant ces horaires/

En semaine de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30

Le Samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H 00

Les dimanches et Jours fériés de 10 H à 12 H UNIQUEMENT

**POUR LES PROFESSIONNELS** : exceptées les interventions d'utilité publique en URGENCE

Les jours ouvrables de 7 H 00 à 19 H 30

Le Samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H

Les dimanches et jours fériés INTERDICTION ABSOLUE

## L'AGENDA

11 novembre	Cérémonie Commémorative	Place de la Mairie 10h45
18 novembre	Concours coinche du foot	Salle des fêtes
24 novembre	Cinoche a Tramoyes	Salle des fêtes
25 novembre	Le boudin de la Chasse de Tramoyes de 8h00 à 12h30	Parking de l'école
8 décembre	Défilé des lampions (offerts par la Mairie) pour les enfants et	Parking de l'école 18h

les grands - Buvette : marrons chauds, chocolat chaud, vin chaud et soupe
---

## **AUTOUR DE NOUS**

### **A l'affiche à l'Atelier 208 à Saint André de Corcy**

La troupe de Théâtre en Dombes présentera le samedi 4 novembre (20 h) et le dimanche 5 novembre (15 h), à l'Atelier 208 à Saint André de Corcy, « Coups de Théâtre à l'Auberge ».

Mise en scène : Olivier Rougerie.

Tarif 10 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

### **Mois de l'économie sociale et solidaire à Trévoux du 18 au 25 novembre 2017**

Quelques beaux projets sont en cours de lancement : la récupération des déchets papiers des entreprises, la création d'une épicerie solidaire, la création d'une librairie coopérative sur Trévoux.

La Recyclerie Dombes Val de Saône, la Commoderie, l'Épicerie Sociale et Solidaire de Trévoux, le centre social Louis Aragon en partenariat avec le SMICTOM et carrefour Market de Trévoux présentent une semaine d'actions citoyennes autour de la lutte contre le gaspillage et pour la réduction des déchets en Dombes Val de Saône : Disco soupe, Repair café, Peluchodons, ateliers scolaires, exposition au centre social Louis Aragon...

Plus d'informations : 06 29 79 18 28 ou à [recyclerie.commercial@valhorizon.fr](mailto:recyclerie.commercial@valhorizon.fr) et (Ctrl + clic sur l'image)



## **MOINS JETER, IEUX CONSOMMER**

*Actions citoyennes pour la réduction des déchets en Dombes Val de Saône*

**Du 18 au 25 novembre 2017**

- Disco soupe
- Café réparation
- EXPO
- Peluchodons
- Animations scolaires

## **Actualités et nouveaux Enjeux de notre environnement**

### **La CCMP va attribuer une aide financière aux particuliers du territoire pour l'achat d'un broyeur à déchets verts**



Le règlement sanitaire du département de l'Ain interdit le brûlage à l'air libre car il génère des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) mais aussi des risques d'incendie, et surtout, le brûlage des déchets verts est très polluant.

La CCMP invite donc ses administrés à utiliser le broyage des déchets verts qui présente en effet le double avantage de diminuer le volume des déchets produits et de permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage. Le broyeur de végétaux va transformer les tailles de haies, broussailles, tiges sèches et branches mortes en

une ressource précieuse pour le jardin : compost riche, paillage...

C'est aussi un bon moyen de réduire ses allers-retours en déchèterie.

Cependant, le prix de vente d'un broyeur à végétaux est onéreux, c'est pourquoi la CCMP souhaite proposer une aide financière de 40 % du coût de l'achat, plafonnée à 400 euros TTC.



Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- Habiter sur le territoire de la CCMP (offre réservée uniquement aux particuliers)
- Acheter un broyeur ayant une puissance minimum de 4CV ou 3000 W et avec un prix minimum d'acquisition de 250 euros TTC. Ces critères sont définis ainsi afin de ne pas financer des broyeurs de faible qualité ayant une capacité de broyage insuffisante et/ou décourageante pour le particulier à cause du faible rendement du broyeur.
- Calcul de la subvention sur présentation de la facture (datée après la délibération, présentée dans les 3 mois et calculée sur le montant TTC)
- Remplir le formulaire de demande et engagement sur l'utilisation du broyat dans le jardin (apport du broyat en déchèterie interdit).

Attention, toute demande n'entraîne pas une validation de la subvention, un budget annuel est défini chaque année.

Les appareils qui seront subventionnés devront répondre à des normes de sécurité afin de ne pas subventionner des outils dangereux ou obsolètes (production du mémoire technique de l'appareil).

Plus d'informations : CCMP - 1820 Grande rue, 01 700 MIRIBEL - Tél 04.78.55.52.18

## La vidéo protection se développe sur la CCMP

Les caméras sont déjà présentes sur le territoire, et ont déjà permis de clarifier des accidents de la route mais également de retrouver les auteurs de dégradations sur le Pont de l'Île de Miribel, de l'église de Saint-Maurice-de-Beynost ou de la salle des fêtes de Tramoyes.

Toutes les communes de la communauté de communes (CCMP) sont équipées, soit un total d'environ 80 caméras sur le territoire qui devrait en compter une centaine dans les prochains mois. Le conseil communautaire avait validé au budget 2017 la création d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) permettant notamment en un lieu centralisé, l'enregistrement mais également le visionnage des images caméras des communes par des opérateurs en lien avec les polices municipales et les forces de gendarmerie. Le CSU devant être opérationnel au 1er trimestre 2018, il est nécessaire de créer de deux postes d'opérateurs/opératrices.

Ce personnel aura pour mission de visionner en temps réel les images des caméras des différentes communes, tout en restant en lien direct avec les polices municipales et les forces de gendarmerie. Le CSU permettra de renforcer l'action des forces de l'ordre avec une activité 365 jours par an et 7 jours sur 7 (62 heures par semaine). Ces horaires pourront évoluer suite à la mise en œuvre effective du CSU et les suggestions de la gendarmerie et des polices municipales dans le cadre des échanges au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CISPD).

350 K€ ont été budgétés en 2017, en dehors de toutes subventions possibles, afin de réaliser rapidement les travaux et permettre une ouverture en mars 2018, il convient donc de recruter dès à présent les agents afin de les former le plus rapidement possible.

Un bémol pour Pascal PROTIERE, président de la CCMP : « il s'agit ici de dépenses nouvelles, sans compensation de l'Etat et qu'il conviendra de réexaminer les conditions de financement de ces nouveaux services, au besoin par une hausse de la fiscalité ».





# INFOS PRATIQUES

## INFOS PRATIQUES

### MAIRIE 19 Rue du Marquis de Sallmard 01390 TRAMOYES

Tél : .....04-72-26-20-50

Secrétariat Général

[mairie@tramoyes.fr](mailto:mairie@tramoyes.fr)

Urbanisme

[urba@tramoyes.fr](mailto:urba@tramoyes.fr)

Police municipale

[policemunicipale@tramoyes.fr](mailto:policemunicipale@tramoyes.fr)

Elections

[elections@tramoyes.fr](mailto:elections@tramoyes.fr)

Etat civil

[etatcivil@tramoyes.fr](mailto:etatcivil@tramoyes.fr)

Voirie

[voirie@tramoyes.fr](mailto:voirie@tramoyes.fr)

### Réception du Public :

Lundi et vendredi : ..... de 14 H à 18 H

Mercredi : ..... de 9 H à 12 H

1er et 3ème samedi du mois (pas de permanence en Août)

..... de 9 H à 11 H 30

Permanences du Maire et des Adjointes :	Urbanisme	Conseil Municipal
1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> samedi du mois de 9 H à 11 H 30	mercredi matin sur rdv	Le dernier mardi de chaque mois à 19 H 30

Police municipale : 04 72 26 20 57

En urgence seulement : 06 83 26 38 84

### Groupe scolaire

Ecole ..... 09-67-20-02-65

Restaurant scolaire .....04-72-26-54-77

Accueil de loisirs/Périscolaire ..... 06-83-72-85-83

### PAROISSE

04-72-26-10-48

1 Impasse de l'Eglise

01390 St André de Corcy

Père Bernard COLOMB

mail : [paroisse.st.a.corcy@orange.fr](mailto:paroisse.st.a.corcy@orange.fr)

### SECOURS

SAMU 15

GENDARMERIE 17

INCENDIE 18

CENTRE ANTI-POISON 04-72-11-69-1

### DEPANNAGES

Electricité :	Gaz :	Eau :
R.S.E.: 04-74-08-07-07	G.D.F. : 04-74-91-50-60	NANTAISE DES EAUX : 09-69-32-04-04

### RELAIS POSTE

Multiservices Route de la Boisse 01390 Tramoyes : 04-78-91-05-33

### IMPOTS

Centre des Impôts de Trévoux : 04-74-00-94-20

Trésorerie de Montluel : 04-72-25-99-25

### CADASTRE

Centre de Trévoux : 04-74-00-94-56

### PROBLEME JURIDIQUE

Rencontrer gratuitement votre accès au droit dans l'Ain : 04-74-14-01-43 Ou par mail : [cdad-ain@justice.fr](mailto:cdad-ain@justice.fr)

**CENTRE MEDICO-SOCIAL CANTONAL** : 04-78-55-30-71

1820 Grande rue 01700 MIRIBEL

Assistante sociale : Mme Estelle PLAN

**DECHETERIE DE MIRIBEL** : (CCMP) 04-78-55-52-18

**Les horaires d'été** du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre :

Du lundi au vendredi : 9H00 à 11H45 et de 14H00 à 18H45

Le samedi : 9H00 à 18H45 sans interruption

**Les horaires d'hiver** du 01 Novembre au 31 Mars :

Du lundi au vendredi : 8H00 à 11H45 et de 14H00 à 16H45

Le samedi : 8H00 à 16H45 sans interruption

**DECHETERIE ST ANDRE DE CORCY** : 04-74-98-47-15

**10 passages par an et par foyer pour St André de Corcy.**

Du lundi au samedi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00

Fermeture : Le mardi toute la journée et le mercredi matin

**RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES** .....Collecte hebdomadaire chaque lundi

**TRI SELECTIF**.....Jour de ramassage chaque mardi semaines **PAIRES**

### ENVIRONNEMENT

Brûlage des déchets : **LE BRULAGE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT**

**Sites** : [www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr) [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)

### ANIMAUX DOMESTIQUES

Les chiens ne doivent ni errer dans la Commune ni aboyer de manière intempestive tant le jour que la nuit.

Les propriétaires ou les détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie doivent :

- faire une déclaration à la Mairie du lieu de résidence du chien ou sur la commune du lieu de résidence du chien

- assister à une formation

### TRAVAUX DOMESTIQUES ET JARDINAGE BRUYANTS POUR PARTICULIERS

Ils sont autorisés suivant ces horaires :

En semaine :	Le Samedi :	Les dimanches et jours fériés :
de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30	de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H	de 10 H à 12 H uniquement

**POUR LES PROFESSIONNELS** : excepté les interventions d'utilité publique en urgence

Les jours ouvrables :	Le Samedi :	Les dimanches et jours fériés :
de 7 h 00 à 19 h 30	de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H	Interdiction absolue

Ce bulletin est disponible sur [www.tramoyes.fr](http://www.tramoyes.fr)